

Crise du recrutement à l'Éducation nationale ?



À la mi-octobre se sont clôturées les inscriptions aux concours de recrutement de l'Éducation nationale, toutes matières et tous niveaux confondus. L'heure est au bilan, comme chaque année, et le ministère a publié les chiffres de la cuvée 2019. (1)

Ces résultats bruts ne disent pas grand-chose si l'on ne suit pas l'évolution de ces données au fil des ans. C'est justement ce que font certains organismes tel le Syndicat national des enseignements du second degré (SNES) qui attirent l'attention sur la forte baisse enregistrée ces dernières années :

« La saignée est impressionnante, et générale. Pour l'ensemble des CAPES (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) externes, la baisse est de 7,8 % entre 2020 et 2019, et de 15 % depuis 2016. Pour l'ensemble des CAPET (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique) externes, les baisses sont respectivement de 16,6 % et 19,7 %. » (2)

Quand on sait qu'une fois les concours passés, le nombre de recrutés n'est pas suffisant pour répondre aux besoins (1400 postes n'étaient pas pourvus suite aux concours 2018 par exemple (3)), le constat est alarmant. En effet, si des postes ne sont pas pourvus par des titulaires ayant réussi le concours et suivi une formation, il faudra forcément recruter du personnel précaire, souvent sans formation, en allant même, par exemple, jusqu'à faire du démarchage téléphonique par Pôle emploi en Seine-Saint-Denis en 2014. (4)

Cette situation inquiète d'ailleurs également le Sénat (5) qui en a fait, par l'intermédiaire de M. Jean-Noël Guérini, le sujet d'une question écrite au gouvernement. Après présentation de la baisse des inscriptions, le sénateur intervient : « **Alors que les effectifs d'élèves sont prévus en hausse dans les collèges et lycées, [J.N. Guérini] lui demande ce qu'il [le ministre] compte mettre en œuvre pour enrayer cette préoccupante crise des vocations enseignantes.** » Le Sénat est actuellement en attente de réponse du ministère de l'Éducation.



Que pourrait répondre le ministre ?

S'il était honnête, M. Blanquer pourrait répondre que cette crise des vocations enseignantes résulte directement des politiques menées en matière de **recrutement, de formation et de traitement des professeurs**, à tous les niveaux d'enseignement, couplées aux **conditions de travail qui se dégradent**.

Cette précarisation du métier, parfaitement comprise des futurs postulants, est directement responsable de la baisse d'attractivité du métier.

Nota : Bien sûr, les problèmes de l'Éducation nationale, dont le recrutement n'est qu'un aspect, débordent infiniment du cadre de ce commentaire d'actualité ; l'UPR a une réflexion de fond sur l'instruction publique, ses objectifs et ses moyens, que les dossiers de fond déjà rédigés ou en cours de rédaction développent plus largement (références 19 à 21).

La valse des procédures

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
Lorsque le nombre de postes offerts aux concours baisse (alors que l'on sait que les besoins sont grands), les étudiants hésitent à s'engager dans deux années de master puisqu'ils n'auront, comme unique débouché, qu'un concours aux places fluctuantes, et fluctuantes vers le bas. Le contrat passé au début des études n'est pas ferme : ce n'est pas la même chose de savoir qu'il y a un nombre de places au concours permettant de recruter une personne sur dix postulants lorsque l'on commence ses études, et s'y investir en conséquence, que de découvrir, à la fin du parcours, qu'une sur vingt sera finalement recrutée.

D'autant que bien souvent, les jurys de concours n'hésitent pas, pour ne pas baisser le niveau de connaissance des admis d'année en année, à ne pas pourvoir la totalité des postes offerts, ce qui diminue encore le nombre de reçus au concours. Moins il y a de chances de réussite, moins il y a de volontaires pour s'inscrire. On arrive au paradoxe d'avoir des postes non pourvus avec un nombre d'inscrits qui baisse et la perspective sur le long terme d'une baisse de niveau des recrutés si la désaffection pour le métier se poursuit.

De plus cette année, a été engagée la troisième réforme en dix ans de la formation des enseignants et des concours de recrutement.(6) La forme de ces nouveaux concours n'est pas encore connue, si ce n'est de manière très générale, et devra pourtant s'appliquer dans la foulée, même pour les étudiants ayant déjà commencé la formation l'année dernière. Encore un contrat rompu en cours de route !

On ne peut pas travailler sereinement quand on ignore à quoi l'on s'engage. Il est donc normal que les étudiants se détournent du métier.



La précarisation des contrats

Les réformes précédentes avaient créé le master en alternance « Emploi d'avenir professeur (EAP) » puis le dispositif « Étudiant apprenti professeur (EAP2) » et maintenant le système « AED en préprofessionnalisation », tous ces dispositifs consistant à travailler comme contractuel au cours de la première année de master voire dès la deuxième année de licence, en amont du concours. (7) Ces réformes développent un emploi précaire d'étudiants n'ayant pas encore reçu leur formation ni prouvé leur capacité à tenir devant une classe et leur demandent un travail totalement inadapté compte tenu de la préparation du concours en parallèle.

Dans ces conditions, sachant qu'une réforme du statut des enseignants contractuels (décret du 20 août 2016) permet aux académies de recruter des étudiants en cours de licence ou de master pour occuper des postes vacants ou assurer des remplacements, alors que la situation des étudiants est déjà précaire, grande est la tentation pour eux de ne pas passer le concours afin de travailler tout de suite...

En revanche, pour le ministère, le recrutement de contractuels (8) est un avantage financier évident :

– pas de formation initiale à payer,

– des contrats courts que l'on peut démarrer à tout moment,

– des contrats dont la durée s'achève à la veille des vacances scolaires, ce qui évite au ministère d'assumer la rémunération des vacances,

– une gestion de carrière réduite et les problèmes d'augmentation liés à l'ancienneté de l'enseignant supprimés, les carrières commencées ainsi étant maintenant souvent courtes.

En effet, si le contractuel peut présenter un concours interne, réservé au bout de quatre ans effectifs d'enseignement répartis sur 6 ans maximum, pour devenir titulaire de l'Éducation nationale, les contractuels licenciés pour insuffisance professionnelle ou faute disciplinaire sont exclus du dispositif. Une évaluation professionnelle étant réalisée au moins tous les trois ans, les inspections des contractuels sont souvent extrêmement dures pour limiter au maximum la titularisation. De plus, à l'issue de six années de CDD, sans interruption supérieure à 4 mois, la loi prévoit une transformation automatique du CDD en CDI. Toutefois, la clause de non interruption de plus de 4 mois rend la règle aisément contournable. (9)

Sur les réseaux sociaux, nombreuses sont les personnes qui se plaignent de ce traitement inhumain dont on ne peut manquer de souligner l'hypocrisie : soit le contractuel faisait bien son travail, ce qui justifie qu'on l'embauche régulièrement, soit il ne le faisait pas, dans ce cas pourquoi l'avoir gardé aussi longtemps ?

Nous observons une évolution relative du nombre de contractuels dix fois plus importante que celle du nombre d'enseignants titulaires : cela prouve bien l'intérêt que le gouvernement peut trouver à de telles embauches. (10)



Des conditions de travail qui se dégradent

Les problèmes de santé des professeurs, liés aux conditions de travail de plus en plus difficiles, augmentent régulièrement. Ces dernières années, les annonces de suicides d'enseignants dans les médias (11) ont secoué l'opinion publique, déclenchant des enquêtes qu'il conviendrait de prendre au sérieux.

Les problèmes de santé (12) sont nombreux :

– des problèmes de voix, de stress et d'épuisement à cause du bruit constant dans tout l'établissement à un niveau tel que, dans d'autres professions, le port d'un casque serait imposé. Les lieux de repos entre les cours, quand ils existent, ne permettent pas de faire une coupure et de revenir au calme,

– des maladies contractées au contact permanent des élèves,

– des risques psychosociaux aggravés en cas de manque de soutien de la hiérarchie.

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
L'Éducation nationale n'a pas investi dans une médecine du travail à la hauteur : on ne compte qu'un médecin de prévention pour 16 000 agents environ. Les conditions de travail n'étant pas attirantes, peu de médecins ont envie de travailler dans ce secteur. Ainsi, nous sommes également confrontés à un problème de recrutement de médecins du travail dont le nombre diminue. (11)

La violence dans l'institution scolaire, même si elle a toujours existé, a changé de visage. Les moyens de maintenir un climat d'apprentissage correct et le respect de chacun ne sont plus assurés puisque, pour des raisons d'économies, les postes de surveillants ont été massivement supprimés. Dans ce contexte, le soutien de la hiérarchie est primordial or, il est souvent faible voire nul. Étouffées pendant de nombreuses années, ces difficultés sont ressorties cette année dans les médias grâce au mot-dièse (hashtag) « #pasdevague » : le reste de la population française, ignorant ces problématiques, a découvert alors des situations ahurissantes et préoccupantes. (13)

Enfin, la charge de travail, déjà estimée à largement plus de 35 heures, s'alourdit régulièrement à cause de tâches administratives qui sont de plus en plus souvent imposées : réunions en nombre croissant, passage au tout numérique ce qui a pour conséquences des avalanches de courriels à gérer, démarches en tout genre pour lesquelles il est demandé de suppléer à l'absence de secrétaire puisque, là aussi, de nombreux postes ont été supprimés. La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) estimait, en juillet 2013, que les professeurs dépassaient en moyenne 40 heures de travail par semaine. (14)

Evolution salariale très défavorable

L'évolution très défavorable des salaires aggrave les problèmes décrits ci-dessus et renforce le manque d'attractivité du métier. En effet, les salaires sont devenus indécentes et contre-productifs puisqu'ils font fuir tous les étudiants qui, ayant un excellent niveau, peuvent se permettre de postuler pour des métiers qui permettent de gagner d'emblée, dès le début de carrière, deux fois plus qu'un jeune titulaire venant de réussir son concours.

Des études impartiales, publiées en 2007 dans la Revue d'économie politique, avancent le chiffre d'environ 20% de baisse du pouvoir d'achat des professeurs sur 25 ans, entre 1981 et 2004 (15). Par la suite, le quasi gel du point d'indice n'a certainement pas arrangé la situation entre 2004 et aujourd'hui : il a progressé de 19,4 % entre 1994 et 2016 alors que l'inflation sur la même période progressait de 39,15 % (16). Les quelques revalorisations du point d'indice n'ont jamais compensé l'inflation et le pouvoir d'achat a donc mécaniquement encore diminué.

La réforme annoncée des retraites ne peut qu'aggraver la situation du recrutement : il est vrai qu'un enseignant qui a déjà vu ce que donne un salaire basé sur des points sera moins à même de se laisser manipuler sur une retraite qui passe « à points », ayant trop bien compris que le point fluctue au gré des politiques d'austérité.

Dans la réforme prévue, les professeurs, tous niveaux confondus, perdraient de 300 à 900 euros nets de retraite par mois en fonction de leur carrière. Les simulateurs développés sont certes controversés, l'incertitude provenant du flou maintenu sur le contenu réel de la réforme. (17)

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
En considérant qu'un retraité peut profiter de sa pension pendant une vingtaine d'années, les pertes de revenus liées à la chute des pensions se situeraient entre 72 000 et 216 000 euros par enseignant. Le seul moyen, en l'état actuel des salaires, de conserver une retraite comparable à ce qui était prévisible, serait, sans mesure autre, de travailler environ 49 ans. Mais compte tenu de la durée des études, cela donnerait une fin d'activité aux alentours de 70 ans. De plus, la revalorisation des salaires, qui serait un autre moyen de conserver un niveau raisonnable de retraite, n'est pas et ne sera pas dans l'agenda du gouvernement.

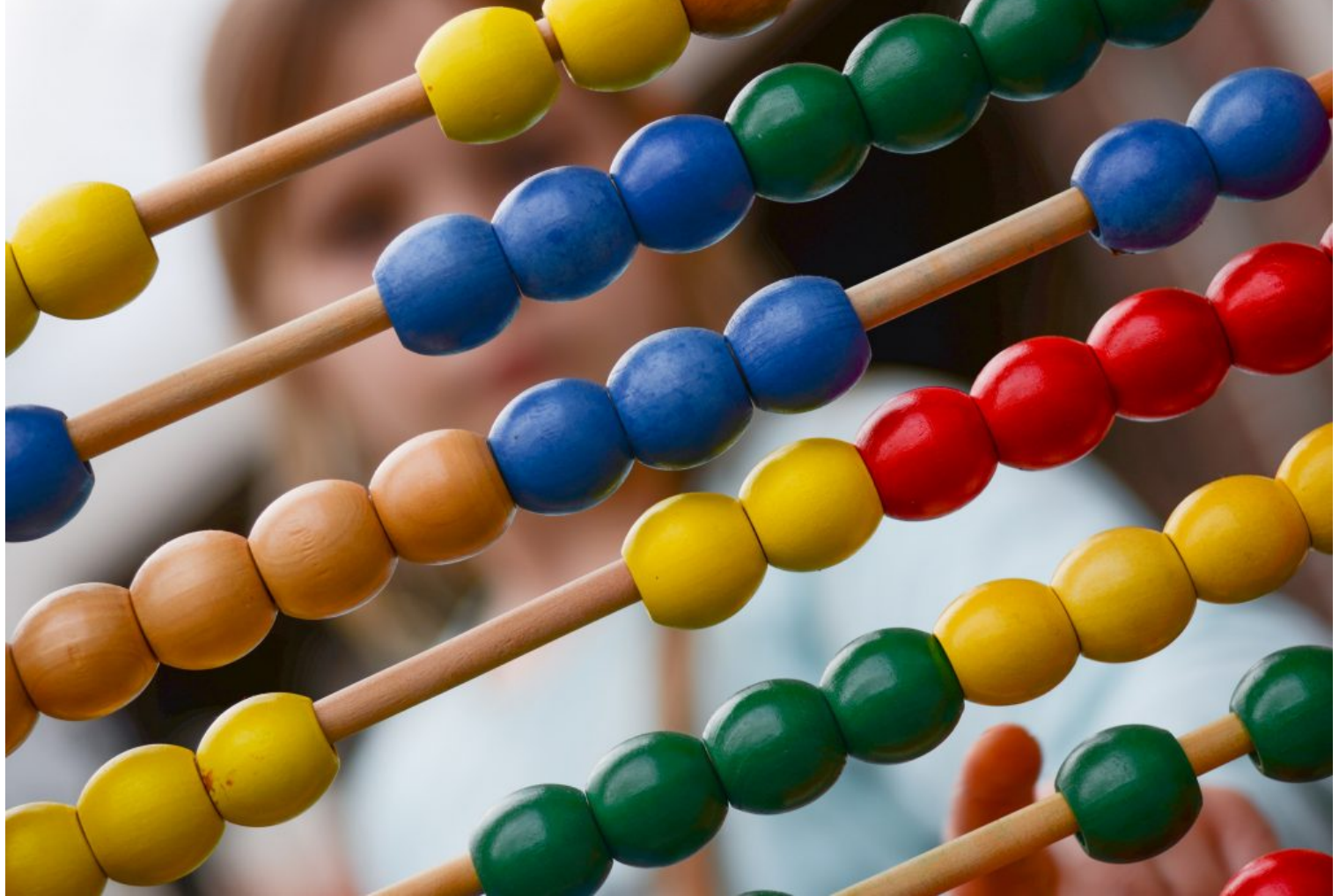
La communication du ministre, qui reste très évasive à ce sujet, n'encouragera pas non plus les candidats au métier (18) :

– le ministre parle simplement de « compensation » future après l'éventuelle adoption de la réforme sur les retraites,

– cette « compensation » serait très insuffisante : 400 000 euros pour l'ensemble du corps professoral, ce qui représente 35 euros mensuels par professeur, quand des projections évoquent 1000 à 1500 euros mensuels d'augmentation de salaire pour éviter l'effondrement des retraites, et à une condition : que chacun touche cette compensation,

– or cette « compensation » cosmétique serait de surcroît soumise à conditions : de mérite, de mobilité, de travail supplémentaire si elle prend la forme de primes, ce qui semble se dessiner vu les communications que l'on peut trouver.

Cette situation, vécue comme une galéjade de plus par les professeurs, n'est donc pas faite pour donner envie de s'engager dans le métier.



Mais aurait-on pu avoir une autre politique, que celle de la précarisation du métier de professeur ?

Pour plus de détail à propos de ces sujets fondamentaux, vous pouvez lire les dossiers plus complets déjà rédigés sur le site de l'UPR :

? [Suppression d'options, de classes, de postes](#) (19)

? [L'Éducation nationale face aux volontés européistes et mondialistes](#) (20)

? [L'Éducation nationale sous le talon de fer des multinationales du conseil](#) (21)

Pour répondre à cette question, il faut rappeler que cette politique s'inscrit dans un cadre plus global, qui est celui de la *mondialisation* de notre système scolaire. La table ronde des grands industriels européens (ERT, ou « European Round Table »), la Commission européenne, l'OCDE et l'OMC s'allient pour créer un nouveau marché, celui de la connaissance. Cette transformation, radicale pour ce qui concerne notre pays, pourrait générer des profits pour les investisseurs institutionnels (fonds de pension, assurances, financiers) trois à quatre fois plus élevés

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne, de l'OTAN et de l'euro~~
que ceux du marché de l'automobile, soit 7000 milliards de dollars pour l'Europe, d'après l'OCDE. C'est une perspective de gains que ces investisseurs ne veulent pas laisser passer. On ne peut imaginer d'exemple plus clair et cynique de la raison fondamentale de la destruction des services publics dans les pays où sévit le néo-libéralisme façon Union européenne.

Le protocole de Lisbonne, premier levier de cette stratégie acté en 2000, fait suite aux recommandations de l'OMC qui, l'année précédente, avait commencé à poser « les possibilités de libéralisation du marché mondial des services d'enseignement supérieur ». Il va mettre en place un véritable outil de comparaison entre les pays pour guider les politiques souveraines des États en ce sens : la « Méthode ouverte de coordination », ou MOC. Cette méthode permet le rapprochement des législations nationales en s'appuyant sur des outils comme l'évaluation « PISA ».

La divulgation régulière de ce genre de comparaisons entre pays entraîne une pression sur les États pour réformer leurs systèmes et sert de justification auprès des populations du bien-fondé de ces réformes, en plaçant en exemple des systèmes éducatifs dont le mode de fonctionnement correspond déjà à ce qui est attendu. Aucune réflexion sur les différences sociologiques des pays comparés n'est menée, ce qui permet de ne jamais soulever le problème d'adéquation entre le modèle que l'on impose et le pays où il est imposé, ni même d'ailleurs sur la pertinence globale et la permanence des résultats allégués, comme le montre le cas de la Finlande cette année.

Le second levier d'action passe par la Commission européenne qui pousse à la destruction, objectif majeur, des services publics d'enseignement, comme de tous les services publics, sous couvert de la réduction des dépenses publiques jugées insoutenables par les fonctionnaires de la Commission.

Celle-ci émet des « recommandations » annuelles qui apparaissent dans les « Grandes orientations des politiques économiques » rédigées pour chaque pays. Les recommandations qui concernent le programme national de réforme de la France sont claires : compte tenu de la dette de la France et de sa perte de compétitivité, nous devons maintenir un déficit de 3,2% du PIB. Comme le niveau des dépenses publiques en France est l'un des plus élevés de l'UE, et en constante augmentation, il doit être réduit de 50 milliards d'euros (pour la période 2015 - 2017) afin de rester soutenable ; ce plan, qui était déjà annoncé à l'époque, reste insuffisant : une rigueur plus grande pour l'avenir est exigée.

Austérité, austérité, ce serait la seule solution puisque nous n'avons prétendument plus les moyens de financer un système scolaire « aussi dispendieux ». Pourtant, la France des années 1970 - 1980, avec son PIB par habitant bien plus faible qu'aujourd'hui, réussissait la mise en place de notre système, après la réforme Haby et le collège unique, tant en matière de construction des infrastructures que de masse salariale, l'une et l'autre déclarées aujourd'hui insupportables.

Si nous revenons à notre question initiale, que pourrait répondre le ministre ?

Il suffit, pour le deviner, de se remémorer qui est M. Blanquer. Ce dernier est un collaborateur du think tank « Institut Montaigne », financé par des entreprises du CAC 40, qui a pour vocation « *d'élaborer des propositions concrètes dans les domaines de l'action publique, de la cohésion sociale, de la compétitivité et des finances publiques* ». (22) On peut aussi souligner qu'il n'est pas novice en la matière puisqu'il fut, de 2009 à 2012, directeur général de l'enseignement scolaire. Il n'ira certainement pas à contre-courant de l'orientation prise depuis 40 ans et dont il

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro a été l'un des acteurs.~~

Gageons donc que la réponse du ministre à un Sénat parfaitement au courant de la situation ne sera qu'un discours supplémentaire, lénifiant et passe-partout, un catalogue de promesses et de vœux pieux qu'aucun sénateur ne se risquera sans doute à éclairer comme nous le faisons ici.



Sources et références:

1 : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98491/candidats-inscrits-aux-concours-du-second-degre-de-2020.html>

2 : <https://www.snes.edu/Le-nombre-d-inscrits-au-concours-2020-de-recrutement-dans-les-colleges-et-les.html>

Tableau de la baisse sur les dernières années :

https://www.snes.edu/IMG/pdf/baisse_des_inscrits_aux_concours.pdf

4 :

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/10/03/01016-20141003ARTFIG00257-pole-emploi-recherche-enseignants-desesperement.php>

5 : <https://www.senat.fr/questions/base/2019/qSEQ191213358.html>

6 : « Réforme du CAPES : halte à la destruction du métier d'enseignant »

https://www.marianne.net/debattons/billets/reforme-du-capes-halte-la-destruction-du-metier-d-enseignant?fbclid=IwAR1H8mYszn3a4gbM3CZUDtkGJblqohWgVVnxwpzzY19poTg9-0f8SF_-8zs

Master de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) en alternance :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid103386/un-master-meef1-alternance-est-possible.html>

Étudiant apprenti professeur : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98882/l-apprentissage-une-autre-voie-pour-devenir-enseignant.html>

Préprofessionnalisation :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid137417/preprofessionnalisation-une-entree-progressive-et-remuneree-dans-le-metier-de-professeur.html>

7 : <https://vocationenseignant.fr/reforme-concours-et-formation-des-enseignants-impact/>

8 : <https://contrat-de-travail.ooreka.fr/astuce/voir/497579/contractuel-dans-l-education-nationale>

9 : http://snalc.org/snalc2015/IMG/pdf/guide_contractuels_oct15-2.pdf

10 : « Recrutement : La croissance exponentielle des contractuels dans l'éducation nationale » :

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/06/19062018Article636649890787407027.aspx>

11 :

<https://www.ouest-france.fr/education/ecole/suicides-dans-l-education-nationale-comment-interpreter-les-chiffres-devoiles-par-le-ministere-6599186>

12 : <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/01/18012018Article636518592295412307.aspx>

13 :

https://etudiant.lefigaro.fr/article/violences-a-l-ecole-le-temoignage-choc-d-une-enseignante_8bf2b80e-d618-11e8-a404-df8b6474767f/

14 : https://www.scienceshumaines.com/enseignants-quel-temps-de-travail_fr_31652.html

15 :

<https://docs.google.com/viewer?a=v&pid=sites&srcid=ZGVmYXVsdGRvbWFpbnxyb2JlcnRnYXJ5J5Ym9ib3BlcnNvbmlwFscGFnZXxneDo0NjQ0MjVmMzFINDdmMDIw>

On peut trouver l'ensemble des publications de Robert Gary-Bobo, de l'Institut polytechnique de Paris, sur sa page personnelle : <https://sites.google.com/site/robertgarybobopersonalpage/>

« La France se trouve dans les pays de l'OCDE avec le coût salarial le plus faible. Ainsi un enseignant coûte en moyenne par élève 2936 \$ dans l'OCDE contre 1827 en France dans le premier degré. Au collège c'est 3604 et 2615 et au lycée 3723 contre 2999. Plusieurs facteurs expliquent cet écart. Non seulement les enseignants français sont moins bien payés mais le temps d'instruction est généralement plus long en France (comprenez : on les fait travailler davantage) et surtout les classes plus chargées. » :

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2019/06/26062019Article636971318231480095.aspx>

16 : https://fr.wikipedia.org/wiki/Point_d%27indice_salarial_en_France

17 : <https://www.marianne.net/economie/simulateurs-de-retraite-combien-allez-vous-perdre>

18 :

<https://rmc.bfmtv.com/emission/augmentation-du-salaire-des-profs-ce-que-prevoit-le-gouvernement-1821358.html?bclid=IwAR18cDC4e9iXLaY8lqVnJpWpdwKI3Wwakg3AmiSpApUwad8WF57-MblQq7k>

19 :

<https://www.upr.fr/france/suppression-doptions-de-postes-de-classes-decoles-necessite-financiere-ou-mutation-imposee-un-article-danne-limoge-responsable-nationale-pour-leducation/>

20 :

<https://www.upr.fr/actualite/dossier-n1-sur-leducation-leducation-nationale-face-aux-volontes-europeistes-et->

21 :

<https://www.upr.fr/dossiers-de-fond/leducation-nationale-sous-le-talon-de-fer-des-multinationales-du-conseil-financier-decouvrez-le-dossier-sur-leducation-nationale-danne-limoge-n4-de-la-liste-ensemble-pour-le-frex/>

22 : *«Blanquer et "Montaigne" incarnent une approche scientifique de l'éducation, à la recherche permanente de la martingale. Comme s'il existait quelque part une bonne façon d'enseigner qui résoudrait tous les problèmes»*

https://www.liberation.fr/france/2017/06/07/education-le-liberal-institut-montaigne-maitre-a-penser-de-macron_1575198

Qui a dit : « dans un pays endetté, les suppressions de postes ne sont certes pas idéales, mais il y a toujours des marges de manœuvre » ? Un document intéressant de la fondation Copernic (son mot d'ordre: « remettre à l'endroit ce que le libéralisme fait fonctionner à l'envers ») : <http://www.fondation-copernic.org/wp-content/uploads/2018/03/blanquer.pdf>